



LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

CENTRE SOCIAL

- **N°2024-64** : Approbation du contrat de ville "Engagements quartiers 2030".
Adopté à l'unanimité.

URBANISME

- **N°2024-65** : Acquisition de la maison des jeunes située 11 rue Gisèle Halimi - cadastrée AB659 - dans le cadre de la ZAC de la Charmeraie.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-66** : Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de Grosbois.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-67** : Vente de 22 logements communaux au bailleur social Logial-Coop.
Adopté à la majorité avec quatre votes contre (*Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel*).

SERVICES TECHNIQUES

- **N°2024-68** : Autorisation donnée au maire de signer la convention d'occupation temporaire concernant la gestion et l'entretien relative aux aménagements réalisés dans le cadre de la déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-69** : Autorisation donnée au maire de signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux rue de Chirol.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-70** : Autorisation donnée au maire de signer la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-71** : Consultation relative à l'instauration d'une Zone à Faibles Emissions mobilité dans la Métropole du Grand Paris.
Adopté à la majorité avec quatre votes contre (*Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel*) et deux abstentions (*Mme Gassmann, Mme Isel*).

CULTURE

- **N°2024-72** : Autorisation donnée au maire de signer la convention avec l'association Felis'City pour le contrôle de la prolifération des chats à Boissy-Saint-Léger et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association.
Adopté à l'unanimité.

- **N°2024-73** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Base 94 dans le cadre de leur participation au championnat du monde de grappling.
Adopté à l'unanimité.

FINANCES

- **N°2024-74** : Adoption du protocole d'accord fixant les modalités financières et patrimoniales entre les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Villeneuve-Saint-Georges à la suite de la dissolution du SIRM.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-75** : Autorisation donnée au maire de signer l'accord cadre relatif à la maintenance des hydrants.
Adopté à l'unanimité avec quatre abstentions (*Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel*).

RESSOURCES HUMAINES

- **N°2024-76** : Mise à jour de la rémunération des agents recenseurs.
Adopté à l'unanimité.

Boissy-Saint-Léger,
Le 14/10/2024



Le maire

Regis Charbonnier
M. Régis CHARBONNIER